

Affaires Culturelles

REF : DAC2014002

Signataire : NL/ASL/HR

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques "concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues.

EXPOSE :

1. Présentation du festival *Banlieues Bleues*

L'association *Banlieues Bleues* reflète depuis sa fondation en 1979 la volonté de plusieurs villes de la Seine-Saint-Denis de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens pour un projet artistique et culturel, notamment dans le but d'organiser ensemble une manifestation d'envergure, le Festival et les actions musicales originales qui y sont liées, et de mettre en relation les artistes invités et la population des villes du département.

Considérant que la proposition de *Banlieues Bleues* vient compléter l'offre culturelle locale et que les actions qui sont menées sont pertinentes, la ville d'Aubervilliers adhère depuis plusieurs années au projet proposé par l'association en accueillant des concerts et des actions musicales en contrepartie du versement d'une participation financière.

2. Evolution du partenariat

Dans l'objectif de co-réaliser la déclinaison albertivillarienne du festival, la Ville a fait évoluer depuis quelques années le partenariat avec *Banlieues Bleues* avec pour ambitions principales pour l'année 2014 :

- d'accueillir un concert à L'Embarcadère, nouvel espace de diffusion, avec une affiche susceptible de rassembler le public local autour d'une programmation festive de qualité,
- de monter des actions musicales d'envergure en direction du jeune public (6-10 ans) et du public jeune (10-18 ans),
- de tenir l'enveloppe budgétaire destinée à ce projet et effectuer un travail précis de fléchage de l'utilisation de cette enveloppe vers les différentes actions.

Il est donc proposé que l'enveloppe budgétaire soit maintenue sur la base du budget de 2013 de 15 000€.

3. Propositions 2014

→ Concert

Le concert se déroulera le samedi 15 mars à 20h30 à L'Embarcadère et proposera deux parties :

- Ester Rada (Israël)
- Seun Kuti & Egypt 80 (Nigeria, Etats-Unis, Ghana, France)

Cette date suivra l'ouverture du festival qui aura lieu la veille à Saint Ouen, comme ce fut le cas l'année précédente.

Pour débiter cette soirée, L'Embarcadère accueillera Ester Rada, jeune femme qui a été révélé au grand public au cours de l'année 2013 avec la sortie d'un premier album. Sa musique mêle à la fois son goût pour la pop sophistiquée, ses amours pour les divas éternelles du jazz et de la soul ainsi que ses origines éthiopiennes. Ester Rada fait sensation avec son éthio-jazz fortement épicé et est très attendue sur la scène française.

Pour poursuivre la soirée, Seun Kuti, fils de Fela, distillera un afrobeat charismatique et détonnant. Son engagement citoyen, loin d'être une posture, est un véritable mode de vie. Son groupe n'est autre que le mythique Egypt 80 de son glorieux paternel et il aime convier des électrons libres de la nouvelle génération pour le pousser dans de féconds retranchements. Il présentera à Aubervilliers un nouveau disque au punch dément avec des invités comme le rappeur Blitz The Ambassador ou le vibraphoniste David Neerman.

La configuration de L'Embarcadère et sa jauge importante appellent des programmations de soirées festives et fédératrices de ce type.

→ Actions musicales

- Aubervacances-Loisirs (20 enfants)

Les actions musicales permettront la rencontre et le travail de jeunes d'Aubervilliers avec Seun Kuti et une partie de son groupe.

Les enfants de la maison de l'enfance Saint-Exupéry seront sensibilisés et initiés à l'afrobeat par la création d'un film d'animation lors de 5 ateliers pendant les vacances d'hiver.

A partir de la musique de Seun Kuti & Egypt 80, deux groupes d'enfants réaliseront au côté du réalisateur de film d'animation, Luc de Bainville, une création d'images animées et de boucles vidéos destinées à être mixées en temps réel (sous forme de tableau avec papiers découpés, sable, couleurs, formes, mouvement de matières, dessins..).

Cette réalisation sera mixée par les enfants en temps réel lors d'une rencontre musicale et conviviale avec Seun Kuti et son groupe en amont du concert de Banlieues Bleues et éventuellement diffusée pour le public sur un écran dans le hall de l'Embarcadère.

- OMJA (10 jeunes)

Les intervenants en danse de l'OMJA vont travailler sur plusieurs des musiques de Seun Kuti avec des jeunes adhérents de la structure. Ils interviendront dans la salle de L'Embarcadère le soir du concert, animant ainsi l'espace après quelques répétitions et une rencontre avec les artistes dans la journée.

Cette action n'engage pas de rémunération supplémentaire pour les partenaires puisque ce sont des ateliers déjà existants à l'OMJA qui vont travailler sur ce projet.

4. Contenu de la convention et incidences financières

La présente convention précise les modalités du partenariat entre la Ville et *Banlieues Bleues* pour le montage et la réalisation du concert et des actions musicales décrites précédemment. Pour mettre en œuvre ce projet, il vous est proposé que la Ville verse à l'association une participation à hauteur de 15000 € TTC. En complément, la Ville met à disposition ou prend à sa charge un certain nombre de prestations, principalement la mise à disposition de L'Embarcadère et de son personnel et la prise en charge de la sécurité pour cette soirée.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association *Banlieues Bleues*.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2014002

Signataire : NL/ASL/HR

OBJET : Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques "concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'intervention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues,

Vu le projet des annexes techniques « concert » et « actions musicales » entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité d'adhérer à l'association Banlieues Bleues afin de co-réaliser un concert ainsi que des actions musicales sur le territoire d'Aubervilliers dans le cadre de la 31^{ème} édition du festival Banlieues Bleues,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association Banlieues Bleues dans le cadre de la 31^{ème} édition du festival.

DIT que la dépense prévue dans la convention de 15 000 euros TTC sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction
705	6188	33

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER